

Conditions financières

Droit d'inscription et de dossier : 100€

E.A.T.	1ère session d'août à octobre	
	par semaine :	225€
	par mois :	800€
	pour 3 mois :	2 000€
	2ème session de février à avril	
	par semaine :	225€
par mois :	800€	
	pour 3 mois :	2 000€
Mise à niveau (pour professionnels)		
	15h sur 1 semaine :	225€

U.V.	Cursus complet, d'octobre à avril	
	U.V. Histoire de la danse :	1 000€
	U.V. Anatomie - physiologie :	1 200€
	U.V. Formation musicale :	1 900€
	Les 3 U.V. :	4 000€
	Session de rattrapage (de septembre à octobre)	
Pour 1 U.V. :	200€	
Pour 2 U.V. :	350€	
Pour 3 U.V. :	550€	

U.V. PÉDAGOGIE	Cursus complet d'octobre à juin	
	Pédagogie - Kinésiologie - Éveil/Psycho	
	Classique :	5 500€
	Contemporain :	5 500€
	Jazz :	5 500€

Tél. : 01 45 01 92 06

Fax. : 01 45 01 92 01

E-mail : contact@espacelauriston.fr

<http://www.academiedanseparis.com>

Contenu de la formation au Diplôme D'État de professeur de danse

Classique - Contemporain - Jazz

E.A.T. Examen d'Aptitude Technique

Pré-requis Le niveau requis correspond au niveau atteint par les élèves des conservatoires nationaux ou des écoles nationales de musique et de danse à la fin du cycle secondaire.

Unités de Valeur (après obtention de l'E.A.T.)

- 50 heures d'Histoire de la Danse.
- 50 heures d'Anatomie - Physiologie.
- 100 heures de Formation Musicale.

Unité de Valeur de pédagogie (après obtention de l'E.A.T. et des 3 U.V.)

200 heures de Pédagogie appliquée suivant l'option choisie, comprenant :

- 80 heures de Kinésiologie.
- 120 heures de pédagogie appliquée :
 - Psycho-pédagogie.
 - Éveil - Initiation.

**Dans chaque module, sont inclus
les cours techniques de danse
classique, contemporain et jazz**

Modalités d'inscription

Le candidat à la formation au Diplôme d'État doit être inscrit à l'Académie Internationale de la Danse et s'être acquitté du droit d'inscription et du coût à la formation selon l'option choisie.

Les tarifs correspondent à l'ensemble des cours du programme de formation. Tous les cours sont obligatoires. Aucune absence ne fera l'objet de remboursement total ou partiel, sauf en cas de force majeure, en accord avec la direction générale.



FORMATION au Diplôme d'État de Professeur de Danse

**Options
Classique - Contemporain - Jazz**

2010 - 2011

E.A.T.
Examen d'Aptitude Technique

U.V.
Unités de Valeur

U.V. PÉDAGOGIE
pour chaque option

Préparation à la scène et aux EAT Classique, Contemporain, Jazz.
Centre de formation habilité par le Ministère de la Culture.
Préparation au Diplôme d'État de professeur de danse toutes options.
Établissement d'Enseignement Technique et Privé Académie de Paris n°1230.
Établissement d'Enseignement Supérieur Libre Académie de Paris n°386.
RNE : 0752978E

Ecole au 74bis rue Lauriston 75116 Paris

E.A.T.

Examen d'Aptitude Technique
option Classique, Contemporain, Jazz

Inscription à l'E.A.T. (démarche personnelle du candidat)

Le dossier d'inscription est délivré par la Direction Régionale des affaires Culturelles (D.R.A.C.). Le candidat doit le retirer lui-même, le compléter et le renvoyer accompagné des pièces demandées avant la date de clôture des inscriptions.

A la réception du dossier le candidat recevra une attestation d'inscription, un C.D. audio et un D.V.D. des variations imposées et 15 jours au plus tard avant les épreuves, une convocation aux épreuves.

Après avoir complété et retourné son dossier d'inscription à la D.R.A.C., le candidat s'acquitte des formalités d'inscription à l'A.I.D.

Préparation à l'E.A.T.

Le candidat commence sa préparation à l'A.I.D. selon un emploi du temps défini par la Direction Pédagogique, composé de cours techniques en classique, contemporain et jazz suivis d'ateliers préparatoires aux variations de l'examen.

Le candidat est tenu de suivre l'intégralité de cette préparation.

Épreuves de l'E.A.T.

Variation

Elle est définie et déterminée par le Ministère de la Culture, d'une durée de 1 minute 30 à 3 minutes maximum.

Composition

Le candidat présente une composition personnelle d'une durée de 1 minute 30 à 2 minutes sur un support musical de son choix en utilisant un maximum d'éléments techniques de l'option choisie.

Improvisation

Relativement à cette option choisie, le jury donne des consignes précises au candidat, qui improvise une courte séquence de 30 secondes à 1 minute.

U.V.

Unités de Valeur

Inscription aux U.V.

Après l'obtention de l'E.A.T., la D.R.A.C. délivre au candidat un livret de formation qui lui permet de s'inscrire à la préparation aux U.V.

L'A.I.D. se charge de l'inscription aux examens d'U.V. et transmet aux candidats les convocations aux épreuves.

Pour se présenter aux examens des U.V., le candidat doit obligatoirement avoir réussi l'E.A.T.

Préparation aux U.V.

Dans le cadre de sa formation, le candidat doit participer à tous les cours d'U.V. dispensés par l'A.I.D. Il bénéficie, en complément, de cours de danse techniques en classique, contemporain et jazz indispensables à sa préparation au Diplôme d'État de professeur de danse.

Épreuves des U.V.

Histoire de la danse

Les connaissances sont évaluées par une épreuve écrite comprenant :

- Une dissertation sur un sujet étudié au cours de l'année.
- Dix questions d'évaluation des connaissances de base.

Durée totale de l'épreuve : 3 heures.

Anatomie Physiologie

Connaissances vérifiées par une épreuve orale sur un sujet tiré au sort par le candidat et portant sur :

- Ses connaissances.
- L'anatomie fonctionnelle.
- La notion de physiologie.

Durée totale de l'épreuve : 45 minutes dont 30 minutes de préparation.

Formation Musicale

Les connaissances sont vérifiées par un ensemble d'épreuves orales :

- Écoute et analyse d'une oeuvre du répertoire musical.
- Lecture rythmique.
- Notions musicales élémentaires.
- Mémorisation et transcription corporelle.

Durée totale de l'épreuve : 25 à 30 minutes.

U.V. de Pédagogie

Options Classique - Contemporain - Jazz

Inscription à l'U.V. de pédagogie

Le candidat doit justifier de l'obtention des trois U.V. précédentes pour s'inscrire aux U.V. de pédagogie.

L'A.I.D. se charge :

- d'y inscrire les candidats,
- de convoquer le jury d'examen,
- d'organiser les épreuves d'évaluations finales.

Préparation à l'U.V. de pédagogie

Le candidat est tenu d'être présent à l'ensemble des cours de Psycho-Pédagogie, d'Eveil-Initiation, de Kinésiologie et des cours de formation pratique en Pédagogie Appliquée.

Classes d'Éveil-Initiation

Maîtrise des processus d'apprentissage avec la participation d'enfants-sujets.

- Éveil de 4 à 6 ans
- Initiation de 6 à 8 ans
- Développement technique spécifique

Kinésiologie

Application des connaissances d'anatomie et de physiologie aux mouvements spécifiques de la danse chez l'enfant et l'adulte.

Pédagogie appliquée

- Objectifs, moyens et mode d'évaluation
- Élaboration d'un programme
- Construction d'un cours

Évaluation

Donner un cours dans l'option choisie

Ce cours se compose en deux parties :

- 30 minutes d'Éveil-Initiation
- 40 minutes de cours technique à des élèves de plus de 9 ans

Durée de l'épreuve : 1 heure 10

Entretien avec le jury

Explications précises sur la conduite du cours.

Durée de l'épreuve : 30 minutes